



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E176444

VALABLE JUSQU'AU 30/10/2023

ÉDITÉ LE 11/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/08/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 390 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 841083181000

Siret : 841 083 181 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4600002

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 403962550050

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 403962550050

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/05/2022

Raison sociale : LAGRANGE CHAUFFAGE SANITAIRE

Z A DE L'OUSSON-EST
01300 BELLEY

Téléphone : 04 79 81 10 47

Fax : 04 79 81 19 59

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@lagrange-chauffage.fr

Responsabilité légale :

LAGRANGE HERVE CO-GÉRANT / LAGRANGE THIERRY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/10/2022
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/10/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/10/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/10/2022
o Ventilation mécanique	04/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAÏLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.